

Image not found or type unknown



Déclarations d'intention d'aliéner / confidentialité?

Par **jerome71**, le **15/03/2021** à **11:27**

Bonjour,
La nouvelle municipalité indique dans chaque compte rendu toutes les déclarations d'intention d'aliéner avec les parcelles et les noms des acquéreurs alors qu'elle n'a pas fait valoir son droit de préemption, mais aussi le prix d'achat, la question de l'affichage du prix me dérange un peu, est-ce que c'est autorisé? n'y-a-t-il pas un droit de confidentialité?
Merci de votre retour.
Cordialement,